

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**ELECTRICIEN INSTALLATEUR-MONTEUR**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 23/02/2006.

<b>ELECTRICIEN INSTALLATEUR-MONTEUR<sup>1</sup></b>
---

**I. CHAMP D'ACTIVITE**

L'électricien installateur-monteur<sup>1</sup> est un ouvrier qualifié chargé d'exécuter tous types d'installations et de montages électriques domestiques et industriels en T.B.T. et B.T.

Il mène ses interventions dans le cadre des installations résidentielles, tertiaires, industrielles, de chantier et d'appareils électroménagers et de biens d'équipements.

Pour accomplir ces différents travaux, il doit respecter le R.G.I.E. et les règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Il est capable d'échanger des données à caractère technique et économique.

Sur base d'un cahier de charges, il conçoit, met en œuvre et réalise :

- ◆ l'implantation et le montage des appareils électriques ;
- ◆ le montage de canalisations (tubage, câblage, goulottes, chemins de câbles,...) ;
- ◆ le câblage des appareils ;
- ◆ le contrôle et la mise en service.

Il assure, en outre, le dépannage et la maintenance.

**II. TACHES**

Pour la préparation du matériel :

- ◆ lire, corriger et/ou modifier :
  - ◆ un plan d'implantation,
  - ◆ un schéma unifilaire, de câblage et de raccordement,
  - ◆ la liste du matériel ;
- ◆ collecter le matériel et les fournitures nécessaires ;
- ◆ vérifier le matériel reçu ;
- ◆ préparer l'outillage ;
- ◆ participer aux réunions de chantier et assurer les coordinations utiles.

Pour le montage des appareils :

- ◆ tracer les implantations (conduites, appareillages) ;
- ◆ assurer les percements et les fixations des conduits (tubes) et supports utiles en respectant les interdits ;
- ◆ implanter du matériel en armoire, coffret, pupitre de commande ou sur tôle de fond.

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épiciène

Pour le câblage des appareils et le repérage des conducteurs :

- ◆ lire les schémas ;
- ◆ tirer et poser les conducteurs électriques et/ou les conducteurs lumières ;
- ◆ repérer les fils ;
- ◆ raccorder les fils et les câbles ;
- ◆ réaliser les borniers ;
- ◆ assurer le montage et le raccordement des équipements électriques domestiques et industriels ;
- ◆ tuber et câbler sur machines ;
- ◆ poser et repérer des câbles sur chantier.

Pour la mise en service sous tension, le contrôle et l'installation des appareils :

- ◆ assurer les contrôles d'isolement, de continuité ;
- ◆ vérifier la conformité des éléments de sécurité ;
- ◆ exécuter les tests nécessaires afin de vérifier le montage correct et le bon fonctionnement individuel des appareils installés ;
- ◆ assumer la mise en service progressive et totale.

Pour le dépannage et la maintenance :

- ◆ détecter et localiser le(s) défaut(s) ;
- ◆ poser un diagnostic ;
- ◆ effectuer le dépannage ;
- ◆ contrôler la conformité.

### **3. DEBOUCHES**

- ◆ Petites et moyennes entreprises d'électricité générale ;
- ◆ services de dépannage et de maintenance dans les petites et moyennes entreprises.

L'électricien installateur-monteur peut accéder au statut d'indépendant sous réserve de se conformer à la législation en vigueur en terme d'accès à la profession.